

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (« GAZ MÉTRO ») AU GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (« GRAME »)

- 1. Référence :** i) Pièce C-GRAME-0011, page 9
ii) Pièce C-GRAME-0011, Tableau 1

- i) « *Concernant les autres ratios présentés au tableau 9 de la preuve de Gaz Métro, puisque les données à la base de ces calculs n'ont pas été fournies, le GRAME recommande à Gaz Métro de mettre à jour ce tableau avec les données comparatives de 2013-2014 pour le Fonds vert, telles qu'elles apparaissent dans le tableau fourni par la Régie à la date de la dernière déclaration, soit au 31 mars 2013.* »

Demande :

- 1.1.** Veuillez confirmer que le prix du Fonds vert utilisé pour le calcul de la situation concurrentielle doit être le prix de 0,686 ¢/m³ réellement facturé aux clients, tel que présenté au texte des *Conditions de service et Tarif* en vigueur au 1^{er} juin 2014, et non le prix de 0,8064 ¢/m³ présenté au tableau 1 de la preuve du GRAME.

- 2. Référence :** i) Pièce C-GRAME-0011, page 19
ii) Pièce B-130, Réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements n° 1 du GRAME, Q/R 3.2

- i) À la page 19 de sa preuve, le GRAME reproduit un tableau qu'il affirme avoir reçu de Gaz Métro en réponse à la question 3.2 de sa Demande de renseignements n° 1.

Demande :

- 2.1.** Veuillez confirmer que le tableau reproduit à la page 19 de la pièce C-GRAME-0011 n'est pas celui fourni par Gaz Métro en réponse à la question 3.2 de sa Demande de renseignements no 1.